

218C0457
FR0004052561-OP001-AS01

21 février 2018

- Ouverture et calendrier de l'offre publique d'achat simplifiée visant les actions de la société.
- Reprise de la cotation des actions de la société.

HUBWOO

(Euronext Paris)

1. Le 20 février 2018, l'Autorité des marchés financiers a fait connaître qu'elle a déclaré conforme l'offre publique d'achat simplifiée visant les actions de la société HUBWOO, déposée par Banque Delubac & Cie, agissant pour le compte de société anonyme de droit luxembourgeois Perfect Commerce (cf. Décision & Information 218C0454 du 20 février 2018).

La note d'information de la société Perfect Commerce (visa n°18-048 du 20 février 2018) et la note en réponse de la société HUBWOO (visa n°18-049 du 20 février 2018) ont été diffusées et les informations mentionnées à l'article 231-28 du règlement général ont été déposées et diffusées (cf. communiqués diffusés ce jour).

En conséquence, en application des articles 231-32 et 233-2 du règlement général, l'offre publique d'achat simplifiée sera ouverte **du 22 février au 7 mars 2018 inclus**.

Natixis se portera acquéreur sur le marché, pour le compte de la société Perfect Commerce, des titres qui seront apportés à l'offre, sur la base d'un ordre d'achat libellé aux prix d'offre visant la totalité des titres HUBWOO non détenus par l'initiateur.

Une procédure semi-centralisée par Euronext Paris est également mise en place afin de permettre la prise en charge par l'initiateur des frais de courtage des vendeurs.

Euronext Paris fera connaître, par un avis, les conditions de réalisation de l'offre et son calendrier détaillé.

2. La cotation des actions HUBWOO sera reprise le 22 février 2018.